GOUVERNEMENT
DE LA
POLYNESIE FRANÇAISE
MINISTERE DES TRANSPORTS
DIRECTION DES TRANSPORTS
TERRESTRES
BP 4586 - 98713 PAPEETE - TAHITI
Tél 50 20 60 - Fax 43 60 21
Email : sce.transp.terrestres@polynesie.gov.pf

REF/DTT/0103

DEMANDE DE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION D'UN VEHICULE

(Code de la route : Art 117 et suivants)

☐CERTIFICAT ☐CHANGEMENT DE DOMICILE ☐RECTIFICATION

Certificat à remplir sans rature ni surchage

Cocher la case correspondante

Garage ou concessionnaire

N° D'IMMATRICULATION dans la série locale

Date de dépôt

Cet imprimé doit être rempli à raison d'une lettre par case, en lettres capitales.

DEMANDEUR ☐M. ☐Mme ☐Mlle ☐Entreprise (N° Tahiti) ..... ☐Garage ☐M. & Mme ☐M. ou Mme ☐Autre

Nom de naissance et prénoms ou dénomination pour une entreprise

Nom d'époux s'il y a lieu

Nom du locataire si véhicule en location : ☐avec option d'achat ☐longue durée : .....
Précisez en cochant la case correspondante

DATE ET LIEU DE NAISSANCE

J M A

Commune

Pays du ressortissant ou île

DOMICILE (si location, indiquez le domicile du locataire)

..... ILE : .....

COMMUNE : ..... TEL : ..... BP : ..... Code postal : .....

VEHICULE : Consultez le certificat de conformité ou la précédente carte grise

Pays d'importation : .....

Désignation commerciale

Genre | Marque | Type et version

N° DANS LA SERIE DU TYPE | Energie | Cyl (cm³) | Bruit (dba)

Puissance en cv | Carrosserie | Larg (m) | Long (m) | Rég mot (tr/mn)

Places assises | CU | PV | PTAC | PTRA

Couleur dominante
Cochez les cases correspondantes

	Noir		Vert
	Marron		Bleu
	Rouge		Beige
	Orange		Gris
	Jaune		Blanc

	Clair		Foncé

Date d'acquisition | Date de la 1ère mise en circulation | Précédent numéro d'immatriculation

Pièces justificatives présentées

Identité :

Pièce présentée : ..... N° : .....

Date : ..... Lieu de délivrance : .....

Motif du rejet de la demande :

Fait à ..... , le .....

Signature du demandeur

(Pour les sociétés, nom, qualité du signataire et cachet)

T04 IO 107

Important :

Une personne qui emploierait un faux nom ou un faux état civil dans un document administratif ou déclarerait une fausse adresse encourrerait les peines prévues aux articles L. 433-19 et L. 441-7 du code pénal (c'est-à-dire respectivement une peine de six mois d'emprisonnement et une amende de 50 000 FF pour l'utilisation d'un faux nom et une peine d'un an d'emprisonnement et une amende de 100 000 FF pour l'établissement d'une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts). Si ces manœuvres ont pour objet de conduire ou ont conduit à l'attribution d'un droit usurpé, les peines encourues sont celles prévues pour escroquerie ou tentative d'escroquerie (cinq ans d'emprisonnement et 2 500 000 FF d'amende).